

# DE VIOLENCES CONJUGALES

Conflit qui dure dans le couple ?

Gestion de la colère difficile ?

Peur de devenir violent ?

Des mots... des gestes...

# PARLONS-EN

Notre équipe  
de travailleurs sociaux  
et de psychologues  
vous accueille  
en toute confidentialité.

Contactez-nous

Centre de suivi et de prise en charge  
des auteur(e)s de violences conjugales  
(CPCA)

89 Avenue de Colmar,  
67100 STRASBOURG

03 88 22 71 60

accueil.cPCA@arsea.fr

# Les violences conjugales, c'est quoi ?

**Violences psychologiques et morales**  
(harcèlement moral, insultes, menaces)

**Violences physiques**  
(coups et blessures)

**Violences sexuelles**  
(viol, attouchements; il peut y avoir viol même en cas de mariage ou de Pacs)

**Violences économiques**  
(privation de ressources financières et maintien dans la dépendance)

**Violences administratives**  
(confiscation ou destruction des documents administratifs personnels ou du couple bloquant ainsi l'autre partenaire dans ses démarches. (document d'identité, carte vitale, livret de famille, bulletin de salaire))

Il y a violence conjugale lorsque la victime et l'auteur(e) sont dans une relation sentimentale (concubins, mariés ou pacsés). Les faits sont également punis, même si le couple est séparé, divorcé ou a rompu son Pacs.

Le CPCA propose un accompagnement psychologique et social pour toute personne ayant commis des violences à l'égard de son/sa conjoint(e) ou se sentant capable d'en commettre.